

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 49 modifiant partiellement l'appellation des Ministères et les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis.

n° 49

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1965

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1965

Date du numéro
31 janvier 1965

VISAS

Vu l'arrêté n° 1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis, Vu l'arrêté n° 1249 du 24 août 1964 modifiant l'arrêté no 1469 du 6 décembre 1963 ; Après avis du, Vice-Président. du Conseil de Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- L'appellation « Ministère de la Production des Affaires économiques, et du Plan » est rectifiée comme suit : <Ministère des Affaires-économiques ». » Relèvent de ce Ministère: la Direction des Affaires économiques et les Services de l'Elevage, de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et du Tourisme. Art. 2.— L'appellation « Ministère des Finances > » est rectifiée comme suit : «Ministère des Finances et du Plan». Relèvent de ce Ministère: les Services des Finances, des Contributions, des Domaines-Enregistrement-Timbre et du Plan. Art. 3. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera:

René TIRANT.